



La Panthère

NUMÉRO

14

août
2007

Association des Anciens du 19^e Régiment d'Artillerie à Cheval

Association sans but lucratif - Siège : avenue des Liserons, 31 Bte 17 à 1020 Bruxelles

Numéro d'identification : 477436077 – Arrondissement judiciaire : 1000 Bruxelles

Secrétaire : Alain Mazy, avenue de l'Aéroplane, 20 à 1150 Woluwé-Saint-Pierre

Tél/Fax : 02/772.12.93 – e-mail : alain.mazy@versateladsl.be

Trésorier : Marc Wauquier, avenue de l'Araucaria, 102 à 1020 Bruxelles

Tél : 02/268.36.91 – e-mail : marc.wauquier@coditel.net

Compte 001-3709573-78 de ASBL 19 ACh à 1020 Bruxelles

Site 19 ACh : <http://www.anciens19ach.be> - Site Fraternelle ACh : <http://start.at.rach>

Le Mot du Président

Voici donc la « Panthère » de l'été, avec son contenu maintenant rituel, puisque notre petite publication et sa teneur sont devenues de nature « cyclique » : j'espère que vous n'assimilerez pas cela à de la pauvreté, ou pire, à de la paresse rédactionnelle. Notre but est essentiellement d'informer nos membres, et non d'exprimer des opinions sur les problèmes et changements politiques en cours ..., même s'il y aurait pas mal de choses à dire !

J'espère que vous profitez tous de bonnes vacances malgré les aléas de la météo, et je vous souhaite bonne lecture de cette 14^e Panthère.

Joseph Toussaint

Dans ce numéro

Barbecue du 27 mai 2007

Excursion du 14 octobre 2007

La Ramure

Thirimont

La Fraternelle
Souvenirs, souvenirs
Le drapeau belge

Le barbecue du 27 mai 2007

Décidément, les années se suivent et ont tendance à se ressembler. Cette fois encore et malgré les invocations à Sainte Barbe, le climat en plein réchauffement (selon nos amis écologistes) était suffisamment froid pour nous forcer à nous retrancher à l'intérieur du casino.

152 convives se sont retrouvés dès midi pour prendre l'apéritif avant de passer à table. Dès le départ, les conversations allèrent bon train d'autant plus que nous avions l'occasion de revoir beaucoup d'Anciens d'avant les années 60. C'est dire que la fidélité n'est pas un vain mot dans notre Régiment.

Martin Otten, notre traiteur, nous a, une fois de plus, donné entière satisfaction. Au passage, nous remercions tous les bénévoles qui nous ont aidés pour la mise en place et le rangement du mobilier.

Le Président ayant exprimé ses remerciements à tous les participants, il ne nous restait plus qu'à faire honneur au chef.

En espérant pouvoir réitérer notre pèlerinage en 2008, les membres du CALI vous remercient vivement pour votre assiduité à une activité appréciée de toutes et de tous.



Excursion à Mariembourg du 14 octobre 2007

Comme chaque année, nous nous réunissons après les retours de vacances, pour une excursion que nous souhaitons la plus intéressante possible.

LE RENDEZ-VOUS. Nous vous attendons, à cette occasion, à la Brasserie des Fagnes, Route de Nismes, 26 à 5660 Mariembourg. (voir le plan ci-après) Un parking est disponible en face de la Brasserie. L'accueil se fera à 10 heures précises.

LE PROGRAMME. On commencera la journée par la visite guidée de la brasserie. Vous y découvrirez une ancienne brasserie du 19^e siècle reconstituée et vous admirerez la brasserie moderne en pleine activité. A l'issue de la visite, vous pourrez déguster une bière spéciale et un repas nous sera servi à midi. Chaque participant recevra un cadeau souvenir.

LE MENU.

Terrine de saumon frais et ses herbes fraîches

Rôti ardennais sauce « Super des Fagnes » aux lardons et champignons - croquettes.

Crêpe Mikado.

LA SUITE DU PROGRAMME. A l'issue du repas nous nous déplacerons, avec nos véhicules, vers la gare de la SNCB, Chaussée de Givet, 49 à Mariembourg. (parking disponible).

A 14h20, départ du train à vapeur « Les Trois Vallées » pour visiter une magnifique ré-

gion. Après une petite heure de trajet, nous arriverons à Treignes.

Nous aurons dès 15h20 la possibilité de visiter le musée du Chemin de Fer.

A 18h00, le train nous ramènera à nos voitures. Ceci terminera notre journée qui, nous l'espérons, vous aura plu.

Si nous ne visitons pas le musée « Arthur Masson » à Treignes, c'est parce que nous avons pensé à celles et à ceux d'entre vous qui auront encore un longue route à faire pour rentrer à la maison.

LA PARTICIPATION AUX FRAIS. Elle est de 16 € par personne pour les membres et leurs parents au 1^{er} degré. Nous rappelons qu'en dehors de la dégustation offerte au cours de la visite de la brasserie, les boissons que vous consommerez sont à votre charge.

REMARQUE IMPORTANTE : POUR LES PERSONNES QUE VOUS SOUHAITEZ INVITER ET QUI NE SONT NI MEMBRES, NI PARENTS AU 1^{ER} DEGRÉ, LA PARTICIPATION AUX FRAIS EST DE 36 € PAR PERSONNE.

Vous voudrez bien nous verser les 16 € de participation, en guise d'inscription, au compte

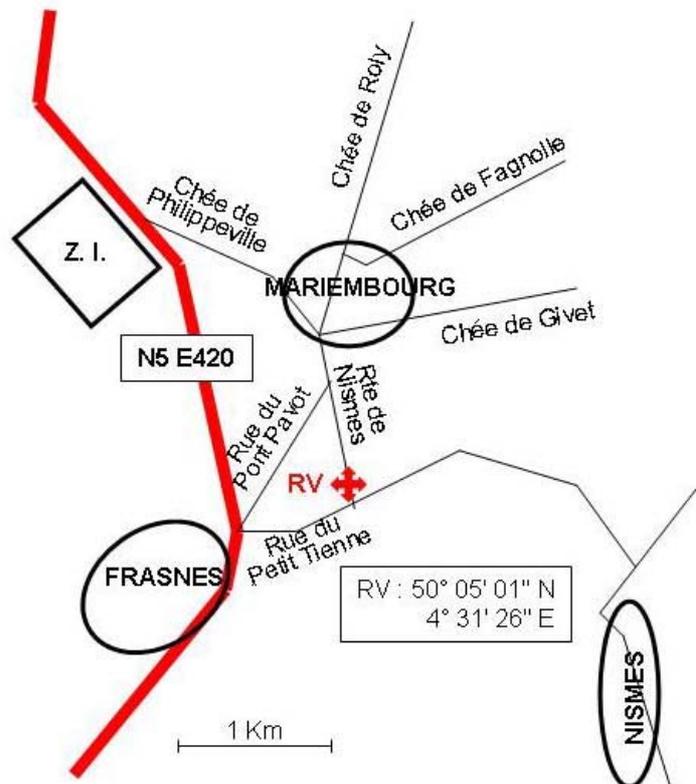
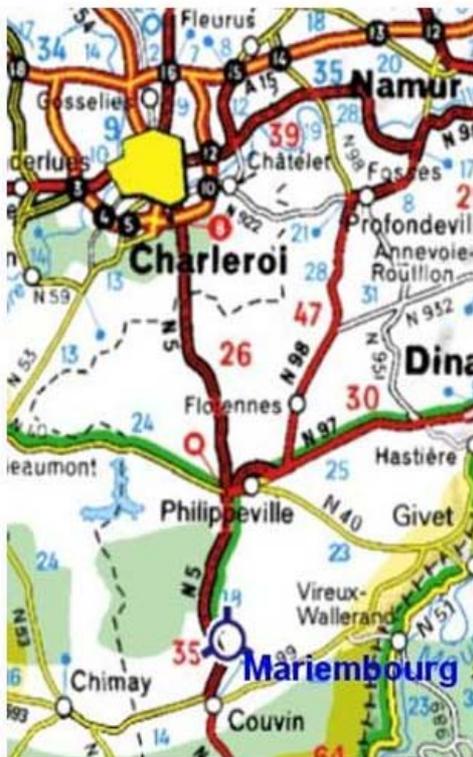
001-2136783-46 DES ANCIENS DU 19ACH À 4000 LIÈGE

Une fois de plus, notre ASBL intervient financièrement, à votre profit, dans le montant total de l'excursion. Nous espérons fermement vous retrouver nombreux pour cette visite originale.

Salutations confraternelles de votre dévoué CALI.

DATE LIMITE IMPÉRATIVE POUR VOUS INSCRIRE, VOTRE VERSEMENT FAISANT FOI :

LE 27 SEPTEMBRE.



La Panthère n° 15 paraîtra en décembre.

Nouvelles de la Ramure



Le traditionnel spectacle de Saint-Nicolas a eu lieu le 1^{er} décembre. Il avait attiré beaucoup de monde. La fête s'est déroulée dans la salle du CPAS, beaucoup plus proche et plus facile pour la Maison de la Jeunesse.

Les jeunes, surtout les plus petits, ont beaucoup employé le matériel offert par l'ASBL. Tous avaient beaucoup travaillé et maîtrisaient parfaitement cerceaux, ballons et autres assiettes magiques. À trois ans, rester en équilibre sur un ballon ou danser sur des échasses n'est pas une sinécure.

Le matériel offert a été employé dans neuf saynètes mais, comme le dira un éducateur, ce sont surtout les longues heures passées à s'entraîner qui font que les jeunes apprennent beaucoup, aussi bien physiquement que moralement.

Force est de constater qu'il y a encore, dans notre société d'abondance, des personnes confrontées à toutes sortes de problèmes et que cela rejaillit sur leurs enfants. Les solutions ne peuvent venir que de la conjonction de toutes les bonnes volontés. Saint Nicolas sait, mieux que quiconque, que c'est avec les petites rivières que l'on fait les grands fleuves. Notre ASBL est une de ces petites rivières, sans grandes prétentions peut-être, mais qui ne se laisse pas arrêter par les obstacles.

La stèle de Thirimont



La plupart d'entre vous connaissent la stèle érigée à Thirimont (commune de Waimès), à la mémoire de Jean-Claude Jordens, mort accidentellement en service à cet endroit en février 1987.

Christine, sa veuve, nous a contactés en février de cette année pour nous signaler que des dégâts avaient été occasionnés à la stèle par la chute de sapins. Il est bien entendu que nous mettrons tout en œuvre pour remettre la stèle en état.

Par chance, notre président a parlé du problème avec une de ses vieilles connaissances, l'ADC e.r. Pol Degosserie. Celui-ci a fait montre de trésors de créativité et de débrouillardise et a fait appel à quelques-unes de ses relations bien placées. À la suite de quoi, nous avons entamé une procédure officielle de demande d'intervention du Fonds des Calamités. En effet, la tempête du 18 janvier 2007, qui a occasionné les abattis de sapins, a été reconnue comme catastrophe naturelle et pourrait donner lieu à indemnisation.

Le dossier de demande a été constitué, introduit à la commune de Waimès et transmis à la Province de Liège, où le traitement va se poursuivre.

S'il devait s'avérer que nous ne pouvons pas bénéficier d'une intervention du Fonds des

Calamités, il appartiendra alors à notre Association de faire appel aux bonnes volontés en son sein pour résoudre le problème, ... tout en tenant compte de nos limites budgétaires.

PS : les dégâts sont plus importants que la photo ne le suggère. Les coins du socle ont été soulevés par le poids du sapin sur les chaînes, le socle est descellé et le carrelage est cassé. La grosse pierre centrale est cassée en deux, la plaque souvenir et la croix sont détachées.

Nouvelles de la Fraternelle

La FRACH a célébré la Journée de l'Artillerie à Cheval le 10 mars à Louvain. Des fleurs ont été déposées au monument situé au « Sint-Martensdal », là où s'élevait avant-guerre la caserne regroupant une grande partie de l'Artillerie à Cheval. Après le traditionnel cortège vers l'hôtel de ville, où une réception était offerte par la ville, les Anciens se sont retrouvés dans un restaurant de la « Bondgenotenlaan » pour un repas excellent...et fort animé.

Lors de l'AG du 21 avril, un nouveau CA a été mis en place. Le nouveau président est le Col BEM Willy De Jonghe, l'actuel commandant de l'École d'Artillerie (école qui porte évidemment maintenant un tout autre nom). Il succède au Gen e.r. John Schellemans qui aura été l'artisan de la création de la Maison de l'Artillerie à Cheval à Brasschaat.

Le barbecue de la Fraternelle aura lieu le 29 septembre. Renseignements chez A. Mazy.

Souvenirs, souvenirs

Lors de l'AG de février, Léon Servais, un membre fondateur du Régiment, nous a raconté comment il était devenu le SOffr sportif du Régiment et comment il avait créé le stade du Quartier Édith Cavell. Il avait apporté un exemplaire de la Dernière Heure, daté du 20 novembre 1952, dont nous avons tiré l'extrait ci-après :

« NOUVELLES DES FORCES ARMÉES BELGES EN ALLEMAGNE

Inauguration d'un stade à la caserne Édith Cavell

C'est au cours d'une imposante cérémonie qu'eut lieu l'inauguration de la plaine des sports sous l'égide des personnalités suivantes : le colonel Salez, le colonel Janssens du 35^e d'Artillerie et le colonel Oleffe du 19^e d'Artillerie qui fut l'âme de cette réalisation. Les travaux, commencés il y a cinq mois, furent entièrement exécutés par les hommes de la caserne Édith Cavell, sous la direction du 1^{er} maréchal des logis Servais, qui honore la plaine de son nom.

D'une superficie totale de 5.400 m², ce stade comporte une piste d'obstacles, une plaine d'athlétisme, quatre terrains de volley-ball et un terrain de basket-ball.

Une réunion sportive opposa les équipes du 35^e d'Artillerie à celles du 19^e d'Artillerie en diverses compétitions d'athlétisme.

On remarquera surtout dans l'équipe du 4 x 400m l'équipe du 19^e d'Artillerie composée d'athlètes qui n'en sont plus à leurs débuts (le sous-lieutenant Jeyniers, les maréchaux des logis Demincent et Absil [...illisible...] les autres équipes ne furent pas moins éblouissantes

La fin des épreuves vit la victoire du 19^e d'Artillerie avec 60 points contre 59 au 35^e d'Artillerie. La faible différence marque bien la valeur des deux parties et l'on devine aisément l'âpreté avec laquelle fut disputé ce concours. Et, comme si tous les participants avaient voulu, par leur ardeur, remercier publiquement ceux à qui ils doivent cette plaine, la réunion fut empreinte d'un fair-play exemplaire. »

On lit dans le même journal que :

« Il y a eu un débat à la Chambre à propos des mesures de clémence au profit des inciviques. Mr Leo Collard interpelle le gouvernement à propos de libérations dont celles de Van Coppenolle. Interventions également de Mrs Spaak et Demuyter.

L'Espagne est admise à l'UNESCO.

Einstein refuse de devenir président d'Israël.

Sicco Mansholt, ministre des Pays-Bas, déclare que six pays se sont mis d'accord sur la création d'un pool agricole. »

Le drapeau belge

Le 21 juillet voit fleurir notre drapeau nos façades. Mais connaissez-vous son histoire ?

En 1787, nos ancêtres, opposés aux multiples réformes de l'empereur Joseph II, adoptèrent un insigne circulaire afin de manifester leur mécontentement : la cocarde. Elles étaient de toutes les couleurs mais les cocardes brabançonnnes étaient les plus nombreuses et finirent pas s'imposer. Le blason du duché de Brabant était tricolore. Il représentait un lion d'or (jaune) sur fond de sable (noir), griffes et dents de gueules (rouge). Les couleurs du Brabant prirent le pas sur toutes les autres car elles avaient l'avantage de se retrouver dans celles du comté de Flandre, du comté de Namur, du comté de Hainaut, du marquisat d'Anvers etc.



En 1789, lors de la révolution brabançonne, ces trois couleurs furent nettement associées. Elles ne seront pas oubliées ; au contraire, elles réapparurent en 1830. Jean-Baptiste Madou nous les montre dans les différentes œuvres qu'il a consacrées à notre révolution.

Le 26 août 1830, dans une maison située à l'angle de la rue du Marché aux Herbes et de la rue de la Colline, Madame Abst confectionna les deux premiers drapeaux belges. L'un flotta sur l'hôtel de ville, l'autre fut porté à travers la ville par

le journaliste Lucien Jottrand et l'avocat Édouard Ducpétiaux, en tête de la 1^{ère} Compagnie de la Garde Bourgeoise.

Le Gouvernement provisoire, puis le Congrès national approuvèrent ces trois couleurs et décidèrent de les placer horizontalement : le rouge en haut, le jaune au centre et le noir en bas (article 125 de la Constitution).

En date du 23 janvier 1831, un arrêté du Gouvernement provisoire adopta la disposition verticale, mais le rouge se trouvait du côté de la hampe.

Le 12 octobre 1831, Charles Rogier, chef du jeune gouvernement belge se prononça définitivement pour le noir attenant à la hampe. On peut supposer qu'il agissait par analogie avec la France et par sympathie pour ce pays. On peut aussi supposer que le modèle horizontal faisait trop « hollandais ».

Quoi qu'il en soit, les deux dispositions allaient encore cohabiter quelque temps. En 1832, des drapeaux d'honneur, semblables à celui confectionné par Madame Abst, furent remis à une centaine de communes.

Ce n'est qu'en 1838, lors de fêtes commémorant la révolution, que les drapeaux à bandes horizontales disparaîtront définitivement. (d'après J.W.)